

| |
|--|
| SÉANCE ORDINAIRE DU 5 mars 2018 |
|--|

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 5 mars 2018 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée Saint-Pierre
 District No 2 - Madame Anabel Vachon
 District No 3 - Monsieur Pascal Lessard
 District No 4 - Monsieur Patrick Bergeron
 District No 5 - Monsieur Marco Bernard
 District No 6 - Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Kaven Mathieu, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Kaven Mathieu fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
 - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 5 février 2018
4. Dossiers en cours
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Comptes à payer - janvier et février 2018
 - 5.2 Adoption règlement - Règlement 2018-205
 - 5.3 Vente pour taxes
 - 5.4 Adoption règlement emprunt 2018-206
 - 5.5 Résolution - Contribution à la SQ
 - 5.6 Structure organisationnelle
6. CORRESPONDANCE
7. LOISIRS ET CULTURE
 - 7.1 Tarification loisirs été 2018
 - 7.2 Demandes de subvention - Maison des jeunes
 - 7.2.1 FDT - Acquisition d'une maison
 - 7.2.2 Fonds culturel - Mosaïque rassembleuse

7.3 Acceptation des soumissions - Remplacement du système de réfrigération du Centre des loisirs Desjardins

8. URBANISME

8.1 Avis de motion - Amendement au règlement de zonage secteur avenue St-Joseph et Route 112.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. Prochaine séance

11. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

18-03-7091

ADOPTÉ

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SUIVANTE**

3.1 **SÉANCE ORDINAIRE du 5 février 2018**

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 5 février 2018 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 5 février 2018.

18-03-7092

ADOPTÉ

4. **DOSSIERS EN COURS**

Mme Anabel Vachon nous fait un suivi :

- La demande de subvention au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives a été déposée;
- Bravo à Marc-André pour son travail dans ce dossier;
- Explications sur le projet *Mosaïque rassembleuse* dont il sera question un peu plus loin lors de cette séance.

M. Pascal Lessard nous informe sur :

- Chambre de commerce : souper de Noël le bilan est positif, il sera reconduit en 2018. Jean-Michel Vachon, président. Des napperons seront refaits.
- Embellissement sera lancé dans les prochaines semaines.
- Aréna : horaire de la semaine de relâche est sur le site web de la municipalité
- Tournoi de fin de saison Bantam A

- Tournoi MAGH : 30 équipes
- Système de réfrigération : ce sera la soumission de Construction JL Groleau au montant de 2 130 300 \$ qui sera retenue.

M. Patrick Bergeron nous apporte de l'information sur :

- WSP mandaté pour réaliser les plans et devis relatifs aux travaux à faire sur la 10e Avenue Sud - Avenue St-Joseph
- MDJ : achat maison, ouverture officielle en juillet prochain
- Explications FDT

M. Marco Bernard nous fait un suivi :

- Sorties du service incendie : 3 sorties en février
- Rencontre avec Sacré-Cœur-de-Jésus : discussions sur le budget 2018

M. François Baril nous fait un suivi :

- Comité de développement social appuie les projets en cours
- 4 nouveaux bacs Incroyables comestibles en 2018
- Gala Reconnaissance : rencontre à venir en mars
- Table développement des communautés des Appalaches : problématique au niveau des référencements

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer - janvier et février 2018

CONSIDÉRANT QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de février 2018 ainsi que quelques-unes de janvier 2018, ont été préparées;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 283 588,27 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs au montant de 231 286,10 \$. Un montant de 52 302,17 \$ pour les prélèvements de salaires de février sont également approuvés.

18-03-7093

ADOPTÉ

5.2 Adoption du règlement 2018-205

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 2018-205 ayant pour but d'amender l'article 4 du règlement numéro 2013-155 et l'article 4 du règlement 2004-083 en vue de les

remplacer par celui-ci :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe C, une taxe foncière à un taux suffisant basée d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Il est également résolu d'abroger l'article 5 du règlement 2004-083.

18-03-7094

ADOPTÉ

5.3 Vente pour taxes

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale adjointe à transmettre à la MRC des APPALACHES la liste des contribuables endettés envers la municipalité, et ce, pour enclencher le processus de VENTE POUR TAXES. Une liste est déposée. De plus, même si certains dossiers ne sont pas relatifs à la vente pour taxes, la directrice générale adjointe est autorisée à les transmettre à une firme de collections.

18-03-7095

ADOPTÉ

5.4 Adoption règlement emprunt 2018-206

Règlement #2018-206

Remplacement du système de réfrigération du Centre des loisirs Desjardins

Il est proposé par monsieur Patrick Bergeron et résolu à l'unanimité que lors d'une session subséquente le Conseil municipal d'East Broughton adopte le projet de règlement numéro 2018-206 décrétant une dépense de 2 130 300 \$ et un emprunt de 2 130 300 \$ pour le remplacement du système de réfrigération du Centre des loisirs Desjardins.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 juillet 2017.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le conseil est autorisé à réaliser les travaux d'infrastructures détaillés dans les annexes « A » et « B », lesquelles sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de

2 130 300 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 130 300 \$ sur une période de 25 ans.

ARTICLE 4. Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

| | |
|----------------------------------|------------------------|
| AVIS DE MOTION DONNÉ LE : | 10 juillet 2017 |
| ADOPTÉ LE : | 5 mars 2018 |
| PUBLICATION LE : | 13 mars 2018 |
| ENTRÉE EN VIGUEUR LE : | 13 mars 2018 |

18-03-7096

ADOPTÉ

5.5 Résolution - Contribution à la SQ

Attendu que les municipalités comptant moins de 50 000 habitants sont desservies par la Sûreté du Québec, à l'exception de celles qui ont maintenu leur corps de police municipal;

Attendu qu'en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, l'ensemble des 1 041 municipalités desservies par la Sûreté du Québec assume 53% de ces coûts alors que le gouvernement du Québec en assume 47%;

Attendu qu'en raison de la signature d'une nouvelle convention collective des policiers de la Sûreté du Québec pour les années 2015 à 2022, la facture préliminaire des municipalités est passée de 304,6 M \$ en 2017 à 336,6 M \$ en 2018, soit une augmentation prévue de 10,5%;

Attendu que l'augmentation prévue de cette facture, pour l'ensemble des municipalités de la MRC des Appalaches était de 15 % en 2018, soit une augmentation de 259 309 \$, dans le contexte où les municipalités ont une capacité financière très limitée et parviennent difficilement à boucler leur budget;

Attendu qu'en décembre 2017, le ministre de la Sécurité publique a annoncé que le gouvernement du Québec accorderait une aide financière de près de 23 millions de dollars aux municipalités, faisant ainsi passer l'augmentation à 3 % au lieu de l'augmentation prévue de 10,5 % en 2018;

Attendu qu'après transmission des lettres à chacune des municipalités concernant cette aide financière, l'augmentation « réelle » de la contribution des municipalités de la MRC des Appalaches pour le service de la Sûreté du Québec sera de 7,5 % en 2018, et non pas de 3 %, alors que l'inflation moyenne au Canada n'était que de 1,6 % en 2017;

Attendu que cette aide financière n'est pas récurrente et qu'on peut s'attendre à ce que les municipalités paient davantage pour le service de la Sûreté du Québec en 2019;

Attendu que les municipalités sont une clientèle captive d'un monopole et ne peuvent pas intervenir dans le processus de négociation de la convention collective, alors que celle-ci a un impact majeur sur l'augmentation des coûts pour les municipalités;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu unanimement :

Qu'il soit demandé à L'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de dénoncer l'information erronée concernant le taux d'augmentation de la contribution des municipalités pour le service de la Sûreté du Québec en 2018, lequel ne reflète pas la réalité et comporte un écart significatif entre l'augmentation réelle et l'information véhiculée;

Qu'il soit demandé à l'UMQ et à la FQM de prendre en considération, lors de la négociation du prochain « Pacte fiscal », une réduction du risque lié aux augmentations brutales des contributions exigées des municipalités locales pour assurer la desserte policière par la Sûreté du Québec, en vue de faciliter la préparation annuelle des budgets;

Et qu'il soit demandé à l'UMQ et à la FQM de négocier avec le gouvernement du Québec afin que les MRC puissent statuer sur

le nombre d'effectifs policiers sur leur territoire, dans le cadre des prochaines ententes décennales à conclure entre la Sûreté du Québec et chacune des MRC.

18-03-7097

ADOPTÉ

5.6 Structure organisationnelle

ATTENDU QUE la Municipalité fait appel aux services de monsieur Marc-André Paré, consultant en ressources humaines, afin d'accompagner le Comité de relation de travail dans la gestion des ressources humaines ;

ATTENDU QU'il y a une analyse de la structure organisationnelle visant à évaluer chacun des postes ainsi que chacune des tâches qui s'y rattachent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée St-Pierre et adopté à l'unanimité qu'il y ait gel d'embauche pour l'année 2018 et que tout remplacement suite à un départ soit évalué en fonction des besoins des services.

18-03-7098

ADOPTÉ

6. CORRESPONDANCE

Monsieur Kaven Mathieu donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

La MRC des Appalaches nous informe de l'adoption du règlement 170 qui modifie le schéma d'aménagement révisé numéro 75.

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière nous fait parvenir les résultats du suivi de notre milieu humide exceptionnel : les bassins de la rivière du Cinq.

La Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus demande une rencontre dans le cadre du projet de la caserne de pompier. La dite rencontre a eu lieu et la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus adoptera la résolution d'appui demandée le 5 mars.

Accusé de réception de la part du ministre Lessard suite à notre appui dans le dossier de la démission des psychiatres.

Plusieurs demandes d'aide financière, notamment de la part de La Croisée pour leur Super Souper Spaghetti du 21 mars prochain, du Groupe d'entraide Cancer et Vie pour leur souper bénéfique du 21 avril prochain, du Club de ski de fond et de raquette et de la Fondation du Centre jeunesse Chaudière-Appalaches. Toutes les demandes d'aide financière reçues depuis novembre seront étudiées ensemble lors de l'assemblée d'avril prochain.

Deux invitations nous sont également parvenues. La première pour le 7^e Souper-conférence des Éleveurs de porcs des Deux Rives et la seconde pour la Fondation Renaissance qui tiendra la 9^e édition de leur Souper Choco-vins le 15 mars prochain.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Acceptation Tarification loisirs été 2018

ATTENDU la tarification des activités estivales élaborées par le coordonnateur en loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Bergeron et résolu que le Conseil municipal accepte le tableau de tarification suivant :

| Activités | 2018 | | | |
|--|------------|------------|-------------------|------------|
| | EB / SCJ | | Extérieur (+ 85%) | |
| Résidents de: | 7 semaines | 8e semaine | 7 semaines | 8e semaine |
| Service Or (3 services de garde) | | | | |
| 1er enfant | 295 \$ | 75 \$ | 545 \$ | 140 \$ |
| 2e enfant | 235 \$ | 60 \$ | 545 \$ | 140 \$ |
| 3e enfant | 0 \$ | 0 \$ | 545 \$ | 140 \$ |
| 4e enfant | 0 \$ | 0 \$ | 545 \$ | 140 \$ |
| 5e enfant | 0 \$ | 0 \$ | 545 \$ | 140 \$ |
| Service Argent (1 service de garde) | | | | |
| 1er enfant | 225 \$ | 60 \$ | 415 \$ | 105 \$ |
| 2e enfant | 180 \$ | 45 \$ | 415 \$ | 105 \$ |
| 3e enfant | 0 \$ | 0 \$ | 415 \$ | 105 \$ |
| 4e enfant | 0 \$ | 0 \$ | 415 \$ | 105 \$ |
| 5e enfant | 0 \$ | 0 \$ | 415 \$ | 105 \$ |
| Service Bronze (Aucun service de garde) | | | | |
| 1er enfant | 190 \$ | 50 \$ | 350 \$ | 90 \$ |
| 2e enfant | 150 \$ | 40 \$ | 350 \$ | 90 \$ |
| 3e enfant | 0 \$ | 0 \$ | 350 \$ | 90 \$ |
| 4e enfant | 0 \$ | 0 \$ | 350 \$ | 90 \$ |
| 5e enfant | 0 \$ | 0 \$ | 350 \$ | 90 \$ |

| Activité | 2018 | |
|---------------|----------|-------------------|
| | EB | Extérieur (+ 85%) |
| Soccer | | |
| 1er enfant | 70,00 \$ | 130,00 \$ |
| 2e enfant | 55,00 \$ | 130,00 \$ |
| 3e enfant | 0,00 \$ | 130,00 \$ |
| 4e enfant | 0,00 \$ | 130,00 \$ |
| 5e enfant | 0,00 \$ | 130,00 \$ |

Madame Anabel Vachon déclare son intérêt à 19 h 49 et sort de la salle.

7.2 Demande de subvention - MDJ

7.2.1 FDT - Acquisition d'une maison

Projet « ACQUISITION D'UNE MAISON »

CONSIDÉRANT que le projet d'acquisition d'une maison par la Maison des jeunes d'East Broughton apparaît comme étant un projet à caractère structurant tel que défini dans le Fonds de développement des territoires-volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC des Appalaches 2017-2018;

CONSIDÉRANT que ledit projet est un projet à caractère intermunicipal puisqu'il répond aux besoins de plusieurs communautés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre une demande d'aide financière au montant de 16 000 \$ à la MRC des Appalaches dans le cadre du Fonds de développement des territoires-volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie au nom de la municipalité d'East Broughton.

La Municipalité d'East Broughton s'engage à contribuer pour un montant maximal de 2 000 \$.

De plus, la municipalité d'East Broughton autorise le directeur des loisirs et de la culture à signer les documents relatifs à ce projet.

18-03-7100

ADOPTÉ

Madame Anabel Vachon revient dans la salle à 19 h 51.

7.2.2 Fonds culturel - Mosaïque rassembleuse

Il est proposé par monsieur Patrick Bergeron et résolu que la municipalité d'East Broughton dépose une demande d'aide financière au Fonds culturel de la MRC des Appalaches afin de réaliser le projet « Mosaïque rassembleuse ».

L'aide maximale possible est de 2 000 \$ (ou 80 % du projet) et la municipalité d'East Broughton s'engage à contribuer pour un montant maximal de 400 \$.

La municipalité autorise également le directeur des loisirs et de la culture, monsieur Marc-André Cloutier, à signer tous les documents relatifs à ce projet.

18-03-7101

ADOPTÉ

7.3 Acceptation des soumissions - Remplacement du système de réfrigération du Centre des loisirs Desjardins

CONSIDÉRANT les quatre (4) soumissions reçues pour le remplacement du système de réfrigération du Centre des loisirs Desjardins;

CONSIDÉRANT que la conformité des soumissions a été vérifiée par la firme Bouthillette Parizeau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Construction JL Groleau inc. au montant de 2 130 300 \$ taxes incluses. Ce dernier étant le plus bas soumissionnaire car les prix (taxes incluses) étant de :

| | |
|--|-----------------|
| Construction Tremblay et associés inc. | 2 153 165,57 \$ |
| Le Groupe Drumco Construction inc. | 2 188 880,00 \$ |
| Groupe Excel S.M. inc. | 2 185 000,00 \$ |

18-03-7102

ADOPTÉ

8. URBANISME

8.1 Avis de motion - Amendement au règlement de zonage secteur avenue St-Joseph et Route 112.

Avis de motion est donné par monsieur Marco Bernard que le Conseil municipal, lors d'une séance ultérieure, apportera un amendement afin de modifier le zonage du secteur de l'Avenue St-Joseph et Route 112.

18-03-7103

ADOPTÉ

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

Quelques questions furent posées relativement, entre autres :

- Suite à une question d'un citoyen, Josée St-Pierre explique que la subvention du Centre des loisirs Desjardins est garantie peu importe le gouvernement en place.

- Les demandes d'aide financière des différents organismes déposées dans les derniers mois seront traitées lors de la séance du conseil d'avril.

- Exigences des employés dans leur convention collective, Josée St-Pierre répond qu'une vérification aura lieu pour s'assurer que ces informations sont d'ordre public. Les négociations ne sont pas débutées (la convention collective s'est terminée le 31 décembre dernier).

- Tâches effectuées par les employés.

- Taxation des divers secteurs de la municipalité
- Évaluation des terrains
- Dette de la municipalité : le maire répond qu'elle est à 6 millions selon le rapport de 2016, disponible sur le site web de la municipalité.
- Modification de la procédure d'élection, entrevue avec Nelson Fecteau, un citoyen suggère de vérifier pour enlever les districts électoraux.
- Demande si les résultats sont publics concernant la plainte en déontologie, le maire répond que les dossiers des ressources humaines ne sont jamais publics.
- Le coût de Dunton Rainville : Manon Vachon précise qu'il est de 2 434 \$. Le maire précise que ce n'était pas une option d'avoir une enquête indépendante pour ce litige.
- Avenir de la piscine désuète, commentaires sur les coûts engendrés par sa relocalisation.
- Commentaires à l'effet que pour les 0-5 ans, il n'y aura plus d'activités et d'installation dans le secteur village. Il y a une analyse présentement au sein du conseil pour remédier à la situation. Pour l'accès à la piscine pour l'été 2018, une navette sera mise en place avec un partenariat avec les municipalités avoisinantes.
- Liste des salaires et des tâches de la dernière convention collective : Josée St-Pierre répond que nous vérifierons si nous pouvons en faire la publication.
- Maison achetée pour la Maison des jeunes
- Choix du prêteur pour le règlement d'emprunt pour le remplacement du système de réfrigération du Centre des loisirs Desjardins.
- Travaux à venir sur l'ancienne Route 1 : une demande de subvention sera présentée mais la réponse peut être longue à venir.
- Amendement pour le secteur St-Joseph et 112 : le maire répond que l'on changera le zonage pour ce secteur.
- Épicerie : projet arrêté à la demande du Marché Tradition ??? Le maire précise qu'aucun projet n'est bloqué sous son administration.
- Coût de la vidange de fosse septique : le maire précise que c'est le coût réel qui est chargé.
- Pompiers : coût par taxe de service et non selon le taux foncier.

10. **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 9 avril à 19 h 30.

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 28.

18-03-7104

ADOPTÉ

KAVEN MATHIEU, MAIRE

Manon Vachon, Dir. trés. Adjointe